

Annexe 1 : Dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une présentation synthétique du projet (2 pages maxi)
 - o Éléments de localisation du projet : adresse et statut d'occupation du terrain (convention d'occupation, courrier du propriétaire autorisant les travaux, location, pleine propriété)
 - o Présentation de l'entité porteuse du projet (préciser le statut pour une association et la date de publication au JO) et des partenaires du projet
 - o Description sommaire du projet, son montant estimatif global, le montant de l'aide sollicité dans le cadre du plan de relance et le calendrier de déploiement

- Une présentation détaillée (5 pages maxi sans les annexes)
 - o Contexte du projet de jardin partagé ou collectif : place dans le territoire (importance en surface et en population et acteurs locaux impliqués¹), articulation avec les initiatives existantes, intégration aux stratégies agricoles et alimentaires locales de type Projet alimentaire territorial (PAT)
 - o Ambition et objectifs stratégiques du projet : public visé, problématiques et thématiques ciblées, activités proposées, impact attendu sur le plan économique (impact sur le pouvoir d'achat des habitants par l'autoconsommation des productions), social et environnemental
 - o Stade d'avancement du projet et calendrier de réalisation : projet de création d'un nouveau jardin ou d'aménagement/extension d'un jardin déjà existant, feuille de route et jalons clés pour la mise en œuvre
 - o Étude de sols : résultats de la recherche de polluants dans les sols, mesures éventuelles de gestion envisagées en cas de sols pollués
 - o Gouvernance et pilotage opérationnel de la démarche : responsable légal, porteur du projet (coordonnées de la personne contact), répartition des responsabilités entre le porteur du projet et ses partenaires éventuels
 - o Estimation du coût global du projet ²: accès au foncier, études, achat et pose d'équipements, fonctionnement lié au projet (animation)

- Un récapitulatif des financements sollicités
 - o Plan de financement : contributions sollicitées auprès de différents financeurs (autres que ceux du plan de relance)
 - o Demande d'aide dans le cadre du Plan de Relance (investissement matériel ou immatériel, dépenses de fonctionnement strictement liées au projet déposé (ingénierie, formation, accompagnement du porteur pour aide au lancement, à la consolidation).

- Des pièces annexes éventuelles (10 pages maxi) : laissées à l'appréciation du candidat pour étayer sa demande (plans, devis pour du matériel, résultats d'analyses de sols, rapport d'activité de l'année précédente et bilan de l'année précédente pour les associations, lettres de soutien au projet de la collectivité, du bailleur social, d'un partenaire du projet...)

1

Nombre de bénéficiaires du jardin en 2019 (avant covid): jardiniers, écoles ou autres collectifs, participants aux événements publics, visiteurs...

2

Étant entendu que l'aide demandée dans le cadre du Plan de Relance ne pourra concerner qu'une partie du coût global